



MODALITÉS DE PARTICIPATION POUR LES ÉDITEURS DE PRESSE



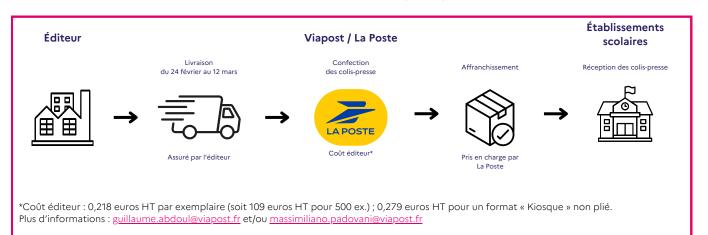
Du 7 novembre au 20 décembre 2024 sur clemi.fr.

Indiquez, pour chaque titre de presse, le nombre d'exemplaires offerts aux établissements scolaires.

2 ENVOYEZ VOS EXEMPLAIRES DE PRESSE

A ACHEMINEZ VOS EXEMPLAIRES "COLIS-PRESSE" PAR VIAPOST / LA POSTE

Condition: avoir une diffusion nationale et offrir un minimum de 500 exemplaires par titre.





Vos exemplaires sont à livrer à découvert, sur palette et par titre, avec un bordereau de dépôt.

Présentation format « abonnés postaux » plié A4.



Hebdos, mensuels et autres

Du lundi 24 février au samedi 8 mars 2025

Quotidiens

Mercredi 12 mars 2025



VIAPOST (Plate-Forme logistique de Chilly-Mazarin) ZA du Moulin à Vent - 12 rue des mares Juliennes 91380 CHILLY-MAZARIN

Horaires : 7h00 - 20h00

Tél: 01 69 10 77 21 / 01 69 10 77 02

B ENVOYEZ VOUS-MÊME VOS EXEMPLAIRES

Condition: choisir les départements de votre diffusion.

Livrez vos titres dans la semaine du 17 au 21 mars 2025.

Le CLEMI vous contactera mi-février pour vous détailler la procédure à suivre pour éditer les adresses des établissements scolaires qui ont réservé votre titre.



Si vous souhaitez:

- > Cibler la diffusion de votre titre par type d'établissements (école, collège, lycée).
- > Offrir plus d'un exemplaire par établissement.

Contactez le CLEMI: semaine.presse@clemi.fr